

# POUR DES DÉLÉGUÉS FORMÉS ET REPRÉSENTATIFS

La mise en place d'une formation des délégués de classe, nécessite une **adhésion de tous les membres de la communauté scolaire**, chacun contribuant à **l'apprentissage de la citoyenneté**. Les contenus de séances sont discutés en concertation avec l'équipe

de direction, l'équipe éducative et pédagogique. Des thèmes sont proposés par l'Aroéven, mais les contenus peuvent être remaniés afin d'être adaptés au type d'établissement concerné, à son histoire, au public accueilli et aux attentes de la communauté scolaire.



## ► LE DÉROULEMENT

Les séances se déroulent avec un effectif maximum de 20 élèves sur une durée minimum de 3 heures. Chaque séance se termine par une simulation du conseil de classe afin que les élèves élus puissent se projeter dans leurs futures fonctions.

## LES OBJECTIFS

Responsabiliser les délégués à partir de mises en situation de réflexions sur leur fonction

**Informer les délégués sur leurs devoirs, leurs droits et leurs missions**

Faciliter les relations adultes/jeunes en permettant aux délégués de comprendre le processus de la communication

**Apporter une connaissance approfondie du fonctionnement de l'établissement**

Apporter des outils concrets permettant l'exercice de la fonction de délégué